



Question 10b/2: Développement de télécentres communautaires polyvalents

COMMISSION D'ÉTUDES 2

ORIGINE: RAPPORTEUR PROPOSÉ POUR LA QUESTION 10/2

TITRE: DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉCENTRES COMMUNAUTAIRES
POLYVALENTS

Le texte qui suit est une proposition de révision d'une nouvelle Question présentée lors de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98) qui s'est tenue à La Valette (Malte) en mars 1998 (Ref. Doc. 73, point 20.2, pages 69 à 71).

1 Exposé du problème ou de la situation

~~Dans le contexte actuel de mondialisation, il est nécessaire de désenclaver les différentes communautés rurales afin qu'elles puissent échanger des expériences, s'informer sur les progrès de la société pour apprécier elles-mêmes les opportunités que cela représente pour leurs activités et leurs besoins, bref, pour qu'elles aient aussi la possibilité de demander et d'offrir des informations à la société globale. Aujourd'hui, chacun reconnaît le rôle capital que jouent les techniques de l'information et des télécommunications (TIC) en tant que moteur de la croissance économique dans la société de l'information qui se fait jour. Ces techniques permettent également de favoriser le développement socio-culturel et de préserver l'environnement. Toutefois, la plus grande partie de la population des zones rurales ou isolées ainsi que des quartiers pauvres des villes et des banlieues n'a toujours pas accès à ces techniques.~~

~~Handicapées aussi par leur éloignement, les communautés rurales n'ont pas bénéficié du progrès mondial et national autant que les sociétés urbaines. En plus des immenses problèmes d'infrastructure, de l'insuffisance des ressources financières et de la médiocrité des services sociaux, (éducation et santé par exemple), les communautés rurales n'ont pas accès aux ressources en matière d'information et de savoir qui correspondent à leurs besoins. Elles n'ont pas non plus les moyens de communiquer avec l'extérieur, d'organisation et de ressources humaines et financières, les milieux ruraux manquent d'accès à l'information utile pour leurs besoins et aux moyens de formation, aussi bien qu'aux mécanismes de communication avec les acteurs de développement. Ils sont ainsi exclus et restent donc en marge des progrès réalisés par les institutions~~

"métropolitaines urbaines". Dans le même temps, l'information, la connaissance et le savoir et les talents disponibles dans les communautés rurales ne sont pas accessibles aux personnes vivant hors du village et sont souvent négligés ou méprisés, conduisant à une rupture des modes de vie traditionnels sans réelle possibilité d'évolution.

Les développements progrès actuels des télécommunications et de la télématique présentent pour les communautés rurales non seulement l'opportunité la possibilité de remédier aux à cette situations de déséquilibre existant, mais aussi un défi pour accomplir un bond dans l'Age en passant directement à l'ère de l'Information et, ce faisant, être en devenant des partenaires égaux et compétitifs dans notre société globale mondiale.

Un L'élaboration de modèles intégré de services pour l'information, l'éducation et les télécommunications, serait un premier pas dans le processus d'amélioration de la formation dans le milieu rural et pourrait stimuler l'éducation pour le développement durables de fourniture d'une gamme étendue de services d'information et de communication ainsi que la formation et l'aide nécessaires aux usagers, à un coût raisonnable seraient un premier pas dans le processus visant à améliorer la situation actuelle.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment mettre en place et développer des services qui impliquent les populations rurales? De quels moyens doter les télécentres et comment les organiser pour assurer la participation des populations dans les applications aux activités de développement, en particulier dans les domaines éducatif et culturel? Il faudrait aussi examiner dans le même temps, les moyens de réaliser un audit pour mesurer l'impact des télécentres dans le processus de développement.

Elaboration de "lignes directrices et de recommandations concernant les meilleures pratiques", et création d'un forum pour l'échange par voie électronique d'expériences en matière de planification, de mise en place et d'exploitation de télécentres communautaires polyvalents (TCP). Ces centres permettront aux zones rurales ou isolées ainsi qu'aux zones urbaines et semi-urbaines mal desservies de bénéficier de l'accès universel aux services d'information et de télécommunications.

Ces lignes directrices et recommandations devraient porter sur tous les aspects importants des TCP eux-mêmes, sur les réseaux de télécommunication qui assurent la connexion aux TCP, ainsi que sur les services d'information et de communication offerts dans les TCP. Les domaines d'étude devraient également inclure la politique nationale en matière d'information et de télécommunications, ainsi que les dispositions et arrangements réglementaires propres à faciliter la mise en place des TCP.

Ces lignes directrices et recommandations devraient s'inspirer de l'expérience actuelle et récente acquise dans le domaine des TCP à travers le monde. L'évaluation des projets pilotes de TCP, qui ont déjà démarré dans le cadre du Programme N° 9 du PABA (désormais Programme N° 3 du PAV), permettra plus particulièrement d'identifier les modèles correspondant aux meilleures pratiques. Une attention toute particulière doit être accordée à la viabilité financière et à la durabilité des TCP en tenant compte de l'ensemble des flux de revenus, notamment ceux issus du trafic des télécommunications (entrant et sortant).

3 Description des résultats escomptés

~~Mettre en oeuvre des études d'évaluation sur le terrain autour de projets pilotes (tels que ceux conduits par l'UIT et l'UNESCO), en vue d'améliorer ultérieurement la faisabilité des télécentres et de dégager les principes directeurs pour des services télématiques appropriés.~~ Les résultats escomptés sont un ensemble de connaissances complet et facile à utiliser qui servira de guide et de repère dans la mise en oeuvre et l'exploitation des TCP, de manière à offrir aux zones rurales ou isolées comme aux zones urbaines ou semi-urbaines mal desservies un accès universel aux services d'information et de télécommunications. Cela comprendra des informations très diverses qui devraient répondre aux besoins des décideurs en matière de politique nationale de l'information et de télécommunications, des responsables de la réglementation, des planificateurs de réseaux, des exploitants de télécommunications et de TCP et des prestataires de services. Il y aura notamment des directives portant sur l'exploitation, la maintenance et la gestion commerciale des TCP, qui permettront d'offrir des services rentables, adéquats et de bonne qualité sur une base continue, durable et commercialement viable.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

3 ans.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'UNESCO, compte tenu de l'intérêt des Etats Membres et sur la base de sa collaboration avec l'UIT.

6 Origine des contributions prévues pour la réalisation de l'étude

UIT - UNESCO - PNUD - FAO - OMS - PNUE - ONG du secteur de développement - ~~les Exploitantsopérateurs~~ publics des télécommunications (EOPT) et les pouvoirs publics des Etats Membres concernés - fournisseurs de services et d'équipements concernés du secteur privé.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication		Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications		Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)		Oui	Oui
Fabricants	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>

Justification: La mise en oeuvre d'un grand nombre de TCP donnera à des fabricants de produits très divers du monde entier des possibilités de vente à grande échelle.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

~~Gouvernements des différents Etats Membres concernés, associations et communautés rurales, ONG de développement impliquées sur le terrain, les Organisations régionales et internationales du secteur de développement.~~

Les résultats de l'étude de cette Question seront d'une grande valeur pour les responsables de la politique en matière d'information et de télécommunications et de la réglementation ainsi que pour les responsables de la fourniture de services d'information et de télécommunications dans les zones rurales ou isolées ainsi que les zones urbaines ou semi-urbaines mal desservies. Ils fourniront également aux entrepreneurs potentiels des modèles de TCP durables, avec des directives sur la mise en place, la gestion, l'exploitation et la maintenance de ces équipements et services. Les fournisseurs de matériel informatique et/ou de télécommunications auront également une idée plus claire des marchés potentiels dans les zones rurales et éloignées. Enfin, les résultats favoriseront l'établissement de réseaux de TCP, avec le concours du Programme N° 3 du Plan d'action de La Valette, offrant des services d'information et de télécommunications utiles, de bonne qualité et à des prix abordables.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

~~—— Sensibilisation et mobilisation des populations locales autour de l'idée et dans la réalisation des télécentres.~~

~~—— Formation d'agents d'encadrement issus des communautés en vue de la gestion et de l'exploitation des télécentres: ils assureront notamment l'initiation des populations et la maintenance.~~

Sur la base des résultats de l'étude de cette Question, il est proposé de créer un "répertoire évolutif des meilleures pratiques en matière de TCP". Les études faites et les informations obtenues dans le cadre de cette Question seront disponibles sur support papier et sur support électronique. Une fonction importante de ce "répertoire évolutif" sera de recueillir, de regrouper et de distribuer en permanence des statistiques d'exploitation ainsi que d'autres informations auprès et à destination d'exploitants de services de télécommunications utilisant des TCP dans le monde entier. Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre du Programme N° 3 du Plan d'action de La Valette.

L'analyse et la comparaison permanentes des données statistiques permettront de mettre en lumière les facteurs de réussite comme les facteurs d'échec, s'agissant de la fourniture de services adéquats, de bonne qualité, à prix raisonnables, qui soient rentables et donc durables. Il est indispensable de recueillir et d'analyser systématiquement et régulièrement des "indicateurs clés" appropriés, puis de prendre les décisions de gestion pertinentes si l'on veut s'assurer que les meilleurs services possibles sont fournis aux prix les plus bas en permanence.

A plus longue échéance, on s'attend que les modèles de TCP ainsi mis au point soient reproduits à grande échelle dans une optique commerciale (par exemple, dans le cadre de coentreprises publiques-privées, de marchés attribués à des entrepreneurs privés ou de coopératives locales).

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes
 - Projets
 - Etude confiée à des consultants spécialisés
- 3) D'une autre manière. Préciser (dans un cadre régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

Solliciter à travers des~~Au moyen d'~~enquêtes et de questionnaires et à l'aide du forum électronique et des serveurs de listes, partager l'expérience et solliciter les avis des ressortissants nationaux participant à l'exploitation des TCP ainsi que des organisations nationales, régionales et ou internationales et des ONG à vocation de développement; qui pourraient ~~être impliquées dans~~ participer à des activités ~~autour des liées aux~~ télécentres communautaires polyvalents.

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

L'un des objectifs du Programme N° 9 du PABA (désormais Programme N° 3 du PAV) est de développer des modèles de TCP reproductibles, correspondant aux pratiques les meilleures, à l'aide d'une série de projets pilotes. La Question devrait donc en premier lieu être abordée dans le cadre de ce programme. Egalement dans le cadre de ce programme, des consultants seront appelés à gérer le processus complexe d'évaluation et à y apporter leur concours, y compris en ce qui concerne la réalisation d'études de cas analytiques et les comparaisons transculturelles. Au cours de ce programme, il est également envisagé de mettre en place un forum électronique permettant de partager l'expérience acquise entre les nombreux projets pilotes de TCP et les agences qui y participent. Il est nécessaire et utile d'impliquer dans les ~~de faire participer aux~~ projets de télécentres, ~~des acteurs de~~ deu développement déjà en contact avec les populations locales.

9 Besoins de coordination de l'étude

Le CRDI, l'UIT et l'UNESCO, avec le soutien financier de la DANIDA et de la SIDA, ont été amenés à développer une solide collaboration dans le domaine de la télématique et, plus particulièrement, des projets pilotes des TCP. Un certain nombre d'autres agences internationales de développement, telles que la FAO, le PNUD ou l'OMS, se sont récemment jointes à ces projets. Deux forums de coopération entre les agences donatrices pour le développement des techniques d'information et de communications (TIC) ont été créés. Il serait souhaitable de continuer à utiliser

ces réseaux de coopération afin d'éviter une redondance des efforts et de créer une plus grande synergie. Plusieurs autres organisations, dont la BM, le PNUD, USAID et l'ACDI, apportent leur concours à d'autres projets pilotes de TCP, et tout le monde gagnerait à ce que soient partagées l'expérience et les ressources qui accompagnent ces projets.

Etant donné la nature intersectorielle des projets de TCP, il serait vivement souhaitable d'inviter aussi d'autres agences concernées des Nations Unies ainsi que d'autres organisations, y compris des ONG, à prendre part à l'étude de cette Question. On disposerait ainsi d'une solide équipe pluridisciplinaire capable de contribuer à l'obtention des résultats escomptés. Il serait souhaitable que cette coopération continue d'être mise à profit dans des projets plus ambitieux.

La liste des pays qui accueillent ces projets de télématique pourrait ainsi s'allonger, en associant des partenaires de développement tels que la FAO, le PNUD et d'autres organisations intéressées à la question. Cela permet de disposer d'une solide équipe transversale capable de procéder à une évaluation rigoureuse à travers des rapports d'étape sur les projets.

10 Autres informations utiles

Compte tenu ~~du document "ACC Statement on Universal Access to Basic Communication and Information Services"~~ de la déclaration du CAC sur l'accès universel aux services de communication et d'information de base et dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires (CMDT-94) l'UIT a mis en place un programme de "Développement rural intégré" dont le concept de ~~T~~télécentre ~~E~~communautaire ~~P~~polyvalent est un ~~outil~~élément central. Dans le cadre de ce programme, un projet pilote de TCP a été mis en oeuvre en 1996 au Suriname tandis que d'autres projets de ce type ont été récemment lancés au Bhoutan, au Honduras et au Viet Nam. Depuis 1997, le CRDI, l'UIT et l'UNESCO ont ensuite travaillétravaillent ensemble à l'élaboration d'un projet génériqueprogramme de télécentres communautaires polyvalents pour l'Afrique qui, dans un premier temps, s'applique consiste en cinq projets pilotes en Afrique (Bénin, Mali, Mozambique, Ouganda, et Tanzanie), eux-ci sont mis en oeuvre sur trois ans à partir de 1997/98. La plupart des projets en cours se poursuivront sous forme de projets pilotes jusqu'en 2002, mais l'UIT accordera désormais son aide dans le cadre du Programme N° 3 du Plan d'action de La Valette (CMDT-98), développement rural et accès universel.